

Déclaration du Roi, qui proroge pendant dix ans la levée des deux sols pour livre en sus du Dixième, créés par édit de décembre 1746. Et porte création de dix-huit cens mille livres de rentes héréditaires au denier vingt, sur le produit desdits deux sols pour livre du Dixième. Donné à Compiègne, le 7 juillet 1756.

Titre(s) : Déclaration du Roi, qui proroge pendant dix ans la levée des deux sols pour livre en sus du Dixième, créés par édit de décembre 1746. Et porte création de dix-huit cens mille livres de rentes héréditaires au denier vingt, sur le produit desdits deux sols pour livre du Dixième. Donné à Compiègne, le 7 juillet 1756. [PARTIE de Livre]

Editeur, producteur : S. l. : s. n., 1756

Description matérielle : 8 p. ; 26,5 cm.

Résumé ou extrait : .

Sujet(s) : législation

18e siècle

impôt

règne de Louis XV 1715-1774